

## **CABINES DE BRONZAGE : LE MAUVAIS FEUILLETON**

Notre association ne peut que se réjouir que le nouveau rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur la dangerosité des cabines de bronzage *« recommande aux pouvoirs publics de prendre toute mesure de nature à faire cesser l'exposition de la population aux UV artificiels »*

En 2009 le Centre International de Recherche sur le Cancer confirmait que les UVA et des UVB étaient responsables de certains cancers de la peau et préconisait l'interdiction des solariums. Mais la ministre de la santé de l'époque ne l'avait pas suivi, misant sur le respect de la réglementation dans les centres de bronzage, tout en reconnaissant que les contrôles effectués étaient loin d'être satisfaisants...

En 2012 l'ANSES produisait aussi un rapport sur les cabines de bronzage et attirait l'attention des pouvoirs publics sur leur utilisation.

Mais dès 2003 l'UFC-Que Choisir s'intéressait déjà à ce sujet brûlant ! Pas moins de 4 enquêtes en 10 ans ont été menées. A l'issue de la dernière, en 2013, dont les résultats étaient presque aussi catastrophiques que les précédentes, nous en arrivions à la conclusion que, puisque la réglementation n'était pas respectée, il fallait interdire ces bombes à retardement pour notre santé que sont les bancs de bronzage. Le Brésil l'a fait dès 2009.

En 2015 le Sénat a voté pour l'interdiction, mais les députés ne l'ont pas suivi, à la demande de la ministre qui comptait elle aussi sur un renforcement de la réglementation...

Le ministère de la santé aura-t-il le courage de prendre enfin la décision qui s'impose ?